



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 9 avril 2008

Le neuf avril de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du syndicat, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Ulysse Teixeira et René Fontes – membres au titre des communes, Françoise Floupin – membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Isabel Leroi-Cortot – élue d'Eyguières

Etaient absents excusés :

Régis Gatti – 3^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département.

DELIBERATION N°BS-2008-06

Objet : Attribution du marché de prestations intellectuelles - programmiste pour la Maison du Parc

Monsieur le Président expose :

- Que conformément à la délibération du Comité syndical du 18 décembre dernier, une mise en concurrence pour prestation de service - prestations intellectuelles - programmiste pour la Maison du Parc a été lancée dans le cadre d'un MAPA, dont il a été attribué au Bureau syndical la compétence de décision.
- Que sur la base de la publicité réalisée conformément aux règles de mise en concurrence garantissant l'équité de la procédure, 20 demandes de dossier ont été déposées. Sur les 20 demandes de dossier, 6 sociétés ont déposé offres et candidatures.
- Qu'après ouverture de chacune des 6 propositions, il apparaît que la majorité des propositions sont de très haut niveau, témoignant la motivation de chacun des cabinets ou groupements pour ce projet que la Parc naturel régional des Alpilles et la Région souhaitent exemplaire.
- Que l'analyse technique est ci-annexée, et que les critères annoncés dans la consultation font l'objet d'une pondération conforme au cahier des charges.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir examiner et se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Vu l'analyse technique ci-annexée issue des débats,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'attribuer le marché à la société SCET, sous réserve des réponses aux questions suivantes, qui seront formellement posées à la société :**
 - 1) **Le nombre de jours annoncé permet-il la réalisation totale de la mission ?**
 - 2) **Quelles compétences la société compte t-elle apporter sur le volet énergie et éco-habitat ?**
 - 3) **La société devra préciser les conditions de mise en œuvre de la concertation.**
- **Qu'à défaut, le Bureau attribuerait le marché à la société Prospective et Patrimoine, pour autant qu'elle apporte également des compléments d'information fiables sur les délais de réalisation et sur la composition de l'équipe affectée à cette mission.**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

Analyse technique



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 9 avril 2008

Le neuf avril de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du syndicat, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Ulysse Teixeira et René Fontes – membres au titre des communes, Françoise Floupin – membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Isabel Leroi-Cortot – élue d'Eyguières

Etaient absents excusés :

Régis Gatti – 3^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département.

DELIBERATION N° BS-2008-07

Objet : Attribution du marché Informatique

Monsieur le Président expose :

- Que suite à de récents recrutements et afin d'accompagner ses nouveaux besoins, le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles souhaite compléter et améliorer son parc informatique.
- Qu'à cet effet, une consultation a été lancée pour l'achat de matériels et la maintenance de l'ensemble du parc informatique. Cet appel d'offres, passé dans le cadre d'un marché à procédure adaptée a pris effet le 26 février 2008 et s'est terminé le 20 mars 2008.
- Que le parc informatique du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles est actuellement composé de 8 ordinateurs portables et de 7 ordinateurs fixes, dont un fait office de serveur, 2 imprimantes en réseau et 1 photocopieur multifonctions.
- Que la présente consultation a pour objectif :
 - L'achat de matériel :
 - 5 ordinateurs portables dont deux étant des renouvellements
 - 4 ordinateurs fixes, dont 3 étant des renouvellements
 - 1 imprimante A3 couleur à jets d'encre
 - 1 imprimante laser noir et blanc A4 à deux compartiments papier
 - 1 imprimante laser noir et blanc A4.
 - 1 onduleur
 - logiciels bureautiques pour chaque machine avec antivirus.
 - Un forfait d'installation et de paramétrage des ordinateurs neufs sur le réseau actuel.
 - Un contrat de maintenance de l'ensemble du parc informatique.
- Que nous avons reçu 4 offres en réponse à notre consultation.
- Que le rapport d'analyse technique est ci-annexé.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Vu le rapport d'analyse ci-annexé,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'attribuer le marché à la société MICRO PLUS sous réserve qu'elle accepte les quatre conditions libellées dans les conclusions du rapport d'analyse technique ci-annexé, qui lui seront communiquées formellement par écrit ;**
- **Qu'à défaut, le Bureau attribuera le marché à la société ORDISUD, pour autant qu'elle apporte à son tour des réponses favorables aux trois conditions libellées dans les conclusions du rapport d'analyse technique ci-annexé ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 9 avril 2008

Le neuf avril de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du syndicat, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Ulysse Teixeira et René Fontes – membres au titre des communes, Françoise Floupin – membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Isabel Leroi-Cortot – élue d'Eyguières

Etaient absents excusés :

Régis Gatti – 3^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département.

DELIBERATION N° BS-2008-08

Objet : Demande de la Ligue de défense des Alpilles : vente du catalogue de l'exposition « Hommage à Maurice Pezet ».

Monsieur le Président expose :

- Qu'à l'occasion de l'exposition réalisée en hommage à Maurice Pezet, à l'occasion des 10 ans de sa disparition, par la Ligue de Défense des Alpilles et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Alpilles, un catalogue a été édité : sur une trentaine de pages, il présente la vie et les engagements de Maurice Pezet, des photographies des tableaux exposés, des biographies des peintres et des extraits de l'œuvre de Maurice Pezet.
- Qu'Annick Blanc, présidente de la Ligue de défense des Alpilles, a sollicité du président du Parc naturel régional des Alpilles la possibilité de vendre ce catalogue dans le but d'équilibrer le budget de cette opération.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'accéder à la demande de la Ligue de défense des Alpilles, et d'autoriser cette association à vendre le catalogue édité en hommage à Maurice Pezet afin d'équilibrer le budget de l'opération, étant entendu que la contribution du Syndicat mixte de gestion du Parc ne représente qu'une part minime de l'opération ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

Recrutement d'un chargé de mission Tourisme



✦ Finalité

- Participe au développement du territoire en facilitant la mise en œuvre du volet Tourisme de la Charte, des projets d'amélioration qualitative et quantitative de l'offre touristique intégrant l'identité du territoire préservant et valorisant le patrimoine et l'environnement.
- Applique sur le territoire du Parc les principes de la charte européenne du territoire durable à laquelle le Syndicat mixte de gestion a décidé d'adhérer.
- Anime la commission Tourisme

Cette mission se développe dans le cadre d'une convention de partenariat et de mutualisation de moyens avec le Comité Départemental du Tourisme des Bouches du Rhône, celui-ci venant en appui aux missions réalisées par le chargé de mission Tourisme du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles.

✦ Définition

Emploi dont la mission alterne des temps de conception, de contacts individuels, d'animation de groupes, de travail sur le terrain, de concertation et de suivi des actions sur le terrain.

Emploi nécessitant proximité et collaboration avec les acteurs locaux pour :

- Assurer leur mise en réseau
- Recenser l'ensemble des projets
- Mettre en œuvre et coordonner les actions

✦ Autonomie et responsabilité

Sous l'autorité du directeur, dans le cadre de la charte et des projets d'actions décidés par le comité syndical, il est autonome et responsable de la conception, de la réalisation et de l'évaluation des actions dans son domaine d'intervention.

Il est amené à appréhender une grande diversité de domaines qui nécessite une pluridisciplinarité dans ses approches et une étroite collaboration avec les autres chargés de mission.

✦ Activités

Activités constitutives

- Participe et facilite la réflexion et le débat au sein des instances et groupes de travail du parc concernés qui proposent un programme annuel ou pluriannuel d'actions dont il a la charge.
- Sous la présidence de l'élu responsable, anime, pour son domaine d'intervention, les instances du parc et supervise l'ensemble des dossiers soumis à la décision.
- A partir des décisions d'actions du comité syndical, conçoit, propose à des professionnels du tourisme intervenant sur le territoire, des actions collectives visant notamment à :

- coordonner et améliorer la capacité et la qualité de l'offre touristique (charte qualité, actions de formation),
- conduire des actions ou élaborer des supports visant à communiquer sur cette offre,
- concevoir de nouveaux produits valorisant les richesses patrimoniales du territoire et son identité (circuits à thèmes, sentiers d'interprétation, séjours à thèmes, ...).
- Identifie et analyse les besoins et les projets des acteurs locaux.
- Facilite la mise en œuvre d'échanges sur le plan du tourisme durable entre le territoire du parc et d'autres territoires
- Facilite ou assure le soutien logistique et l'organisation des manifestations visant la promotion du patrimoine et s'inscrivant dans la politique du parc en collaboration avec ses collègues.
- Seul ou avec le concours du responsable administratif et financier conçoit les dossiers permettant de solliciter des subventions et de mettre en œuvre des opérations puis en assure le suivi et le bilan.
- Assure en lien avec l'assistant de communication, la coordination technique de la réalisation des supports et outils de communication (dépliants, journaux, manifestations) sous traités à des prestataires de services : rédaction de cahiers des charges et appels d'offres, sélection, relation avec les prestataires.
- Collabore avec l'ensemble des autres chargés de mission du parc.
- Assure la conception ou la mise en œuvre de produits "découvertes" et leurs mises en œuvre dans le cadre d'une politique territoriale cohérente et concertée.
- Promeut et anime différents réseaux de professionnels (réseaux d'offices du tourisme, d'hôteliers, de campings, ...).
- Assiste les communes, les EPCI et autres porteurs de projets, dans une maîtrise d'ouvrage, pour la conception, la réalisation d'opérations dans le domaine du tourisme durable.
- Représente le parc, par délégation du directeur, dans différentes instances départementales et régionales dans les secteurs du tourisme.
- Commande la réalisation d'études décidées par le Comité syndical (identification de priorités, montage de cahiers des charges et recherche de financement).
- Assure le suivi du travail des sous-traitants.
- Travaille en relation avec les partenaires institutionnels locaux, départementaux, régionaux et nationaux.
- Coordonne, met en cohérence et apporte conseil aux communes, associations et particuliers développant des projets dans son domaine de compétences.
- Participe à l'élaboration du SIG et à l'évolution des données.
- Dans certains cas, accompagne les porteurs de projets dans le domaine touristique en veillant à la cohérence entre ces derniers et la politique de développement du territoire. Dans ce cas, il réalise des études de faisabilité et met en relation le porteur de projets et les personnes ressources des organismes compétents.
- Assure la responsabilité de la mise en œuvre de la marque parc.
- Dans certains cas, a la responsabilité de la stratégie signalétique mise en œuvre sur le territoire du parc.

✦ **Compétences requises**

Connaissances

- Marketing touristique (relation produits - marchés).
- Compétences et fonctionnements des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale.
- Connaissance des entreprises du tourisme.
- Réglementation en matière de tourisme.
- Financement public, français et européen en matière de tourisme
- Collectivités locales et organismes intervenant dans le domaine du tourisme (Comité Départemental du Tourisme, Comité Régional du Tourisme etc....).
- Environnement et développement durable.

Savoir-faire techniques et relationnels

- Capacité à positionner le parc en matière touristique, en fonction de son identité et de ses spécificités.
- Capacité à l'élaboration et à la mise en œuvre de projet dans ses différentes étapes :
 - réalisation de diagnostic, élaboration de cahier des charges,
 - définition d'objectifs et de moyens,
 - recherche de financement,
 - mise en œuvre et animation, suivi des prestations,
 - bilan et évaluation.
- Animation et conduite de réunions.
- Capacité rédactionnelle (projet, compte-rendu, courrier, dossier technique).
- Maîtrise des outils bureautiques et de PAO.

Qualités et aptitudes

- Ecoute.
- Capacité à mobiliser et à fédérer autour d'un projet.
- Créativité.
- Autonomie.
- Sens de l'initiative
- Qualités relationnelles

✦ Emplois proches dans d'autres secteurs

- Chargé de mission tourisme dans un Comité Départemental du Tourisme, Comité Régional du Tourisme, Conseil Général, Conseil Régional.
- Consultant dans le domaine touristique.
- Agent de développement dans les structures intercommunales.
- Directeur ou responsable d'un office de tourisme intercommunal ou d'une agence de développement touristique.



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 9 avril 2008

Le neuf avril de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du syndicat, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Ulysse Teixeira et René Fontes – membres au titre des communes, Françoise Floupin – membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Isabel Leroi-Cortot – élue d'Eyguières

Etaient absents excusés :

Régis Gatti – 3^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département.

DELIBERATION N°BS-2008-09

**Objet : Partenariat avec le Comité départemental du Tourisme des Bouches-du-Rhône –
Fonctionnement – Création d'un emploi de catégorie A**

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre des délégations données au bureau par le Comité syndical dans sa séance du 5 avril dernier (délibération n° CS-2008-02), le bureau est chargé de délibérer sur la création et la suppression des emplois.
- Que lors de la dernière réunion du bureau syndical afin de combler le retard pris dans le travail du volet "tourisme durable" par manque de disponibilité du Comité départemental du tourisme le recrutement d'un emploi occasionnel sur une période de 6 mois (soit jusqu'en août 2008) a été décidé.
- Que ce poste a pu être financé grâce aux crédits prévus au budget 2007 qui n'ont pas été consommés dans le cadre du partenariat avec le CDT.
- Que les crédits inscrits au budget primitif 2008 en frais de personnel pour ce poste proviennent pour partie du crédit réservé au volet "tourisme durable" partenariat avec le CDT.
- Qu'au cours de l'année 2008, la convention passée avec le CDT fera l'objet de nouvelles négociations, ce qui pourrait conduire le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles à intégrer dans ses effectifs le poste de chargé de mission et les frais qui y sont liés.
- Que, par conséquent, la création d'un emploi de catégorie A doit être envisagée pour permettre la continuité du travail accompli et éviter de prendre du retard dans la mise en place des actions de partenariat avec le CDT, cet emploi n'étant pourvu qu'à défaut de trouver une solution satisfaisante.
- Qu'il convient donc de créer un emploi de catégorie A de la filière administrative (grade d'attaché), la procédure de recrutement du chargé de mission étant réalisée, le moment venu et le cas échéant, en fonction des critères exposés sur la fiche de poste ci-annexée.
- Que cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire sur le fondement du 5^{ème} alinéa de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.
- Que dans cette hypothèse les candidats devront être titulaire au minimum d'un diplôme équivalent à Bac + 2 ou 3, et posséder une solide expérience dans le domaine du tourisme durable et des politiques territoriales.
- Que l'agent non titulaire percevra alors une rémunération par référence à l'échelon indiciaire du grade d'attaché territorial.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De créer un emploi de catégorie A pour assurer les fonctions de chargé de mission "tourisme durable" et précise que cet emploi ne sera pourvu qu'au vu du résultat des négociations entreprises entre le Syndicat mixte et le Comité départemental du tourisme ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

Recrutement d'un chargé de mission

Suivi et animation du Programme Européen LEADER Pour le GAL du Pays d'Arles



FICHE DE POSTE

CONTEXTE :

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Alpilles, en partenariat avec le Syndicat mixte du Pays d'Arles et le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, a décidé de s'engager dans la réponse à l'appel à projet LEADER 2007-2013.

Le dossier de candidature du GAL du Pays d'Arles, a été retenu par la Région et la Préfecture de Provence Alpes Côte d'Azur et en est désormais à la phase de conventionnement.

Afin d'assurer le rôle d'animateur technique du projet Leader qui incombe aux deux Parcs naturels régionaux, le Parc des Alpilles recrute un Ingénieur territorial pour un poste de chargé de mission.

MISSIONS :

Sous l'autorité du Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Alpilles et sous la responsabilité de son Directeur, le chargé de mission sera en charge d'animer le programme Leader, en partenariat avec les chargés de missions du Pays d'Arles et du Parc de Camargue, sur l'ensemble du périmètre du GAL :

- Recherche de porteurs de projets en accord avec le dossier de candidature du GAL
- Montage technique et financier des projets et accompagnement des porteurs de projet privés et publics.
- Animation et suivi du Comité de Programmation et lien avec les élus du Parc naturel régional des Alpilles.
- Animation de la démarche et tenue de permanences
- Recherche de co-financements et lien avec les co-financeurs publics et privés des projets
- Accompagnement au portage de marchés publics si nécessaire
- Implication dans le réseau rural et les réseaux inhérents à LEADER.
- Synthèse, rapports et diffusion des actions menées dans le cadre du programme.
- Veille d'information auprès des réseaux LEADER mais aussi auprès de la Région et de la Préfecture Provence Alpes Côte d'Azur
- Développement et animation des partenariats
- évaluation du projet : recherche d'indicateurs de suivi technique et financier, participation à l'évaluation annuelle des réalisations faites sur un exercice, rédaction de la partie du rapport d'activités relative à la contribution du Parc naturel régional des Alpilles dans ce projet collectif,
- Contribution à l'émergence d'actions dans le domaine de la coopération trans régionale et trans nationale

PROFIL :

- Formation technique en gestion de projet : Ingénieur diplômé d'une grande école d'Agronomie, spécialisé en aménagement du territoire et politiques publiques.
- Expérience en matière de gestion de programmes européens, de montage de projets européens et des marchés publics.

- Très bonnes connaissances du milieu rural, de l'agriculture et du développement local, notamment en région méditerranéenne
- Maîtrise des politiques de développement régional européennes et des fonds afférents (FEADER, FEDER, FSE).
- Maîtrise des schémas et des outils de gestion des fonds Européens (notamment le logiciel OSIRIS et/ou PRESAGE)
- Pratique du fonctionnement des institutions européennes et nationales et des collectivités territoriales
- Très bonnes connaissances des acteurs de l'aménagement du territoire, ainsi que des procédures d'évaluation.
- Intérêt pour la gouvernance et sensibilité à la démocratie participative
- Maîtrise des procédures de demandes de subventions
- Maîtrise des logiciels de bureautique (sous Windows ou Linux) et de l'internet
- Maîtrise des outils cartographiques (Arcview ou MapInfo)

QUALITES :

- Vous justifiez d'une expérience réussie dans un Parc naturel régional ou dans la gestion de programme européen
- Vous présentez des compétences en animation et des qualités réelles d'analyse et d'initiatives
- Vous êtes autonome, vous avez le sens du contact, du dialogue et du travail en équipe
- Capacité à travailler avec plusieurs équipes de projets et à faire le lien entre trois territoires de projets et un Comité de Programmation.
- Qualités rédactionnelles et relationnelles entre un public privé et élu
- Vous maîtrisez l'anglais et présentez des facilités dans au moins une autre langue de l'union européenne
- Disponibilité



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 9 avril 2008

Le neuf avril de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du syndicat, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Ulysse Teixeira et René Fontes – membres au titre des communes, Françoise Floupin – membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Isabel Leroi-Cortot – élue d'Eyguières

Etaient absents excusés :

Régis Gatti – 3^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département.

DELIBERATION N°BS-2008-10

Objet : Personnel du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles / création d'un emploi de catégorie A

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre des délégations données au bureau par le Comité syndical dans sa séance du 5 avril dernier (délibération n° CS-2008-02), le bureau est chargé de délibérer sur la création et la suppression des emplois.
- Que, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles a travaillé conjointement avec les services du Parc naturel régional de Camargue et du Pays d'Arles pour l'élaboration d'une candidature au programme européen LEADER 2007-2013.
- Que le dossier de candidature déposé le 13 janvier 2008 a été retenu par le Comité de sélection qui s'est réuni le 31 mars 2008.
- Que pour apporter les modifications demandées par le Comité de sélection et permettre la mise en place dans les meilleurs délais de cette mission, il convient de créer un emploi de catégorie A de la filière technique (grade d'ingénieur) afin de lancer la procédure de recrutement du chargé de mission en fonction des critères exposés sur le fiche de poste ci-annexée.
- Que le cas échéant, et pour tenir compte des délais de publication de l'offre d'emploi et de la procédure de recrutement imposés par le statut de la fonction publique territoriale, il est proposé de recruter un agent sur un emploi occasionnel conformément au 2^{ième} alinéa de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.
- Que cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire sur le fondement du 5^{ième} alinéa de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.
- Que dans cette hypothèse, les candidats devront être titulaires au minimum d'un diplôme équivalent à Bac + 2 à 3 et posséder une solide expérience dans la gestion des politiques territoriales européennes.
- Que l'agent non titulaire percevra alors une rémunération par référence à l'échelon indiciaire du grade d'ingénieur territorial.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'adopter la création d'un emploi de catégorie A au grade d'ingénieur, à fonction des éléments proposés ci-dessus**
- **De faire appel à un emploi occasionnel de trois mois pour permettre de travailler sur le dossier LEADER**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 9 avril 2008

Le neuf avril de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du syndicat, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Ulysse Teixeira et René Fontes – membres au titre des communes, Françoise Floupin – membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Isabel Leroi-Cortot – élue d'Eyguières

Etaient absents excusés :

Régis Gatti – 3^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département.

DELIBERATION N°BS-2008-11

Objet : Partenariat avec le CPIE du Pays d'Arles – Fonctionnement – Principe de création d'un emploi de catégorie A

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre des délégations données au bureau par le Comité syndical dans sa séance du 5 avril dernier (délibération n°CS-2008- 02), le bureau est chargé de délibérer sur la création et la suppression des emplois.
- Que le volet "Information, sensibilisation, et éducation à l'environnement" du Parc naturel régional des Alpilles a été confié par convention au CPIE Rhône Pays d'Arles, conformément aux orientations définies par la charte du Parc de privilégier les partenariats.
- Que le CPIE du Pays d'Arles met à disposition du Syndicat mixte le personnel nécessaire pour l'équivalent d'un mi-temps dont un chargé de mission présent dans les bureaux du Syndicat mixte au minimum 2 jours par semaine.
- Qu'au cours de l'année 2007 et en début d'année 2008, la cellule « Education à l'Environnement et au Développement Durable» de la Région a organisé des réunions de travail avec les 5 parcs de la région pour l'élaboration du programme régional d'éducation à l'environnement et développement durable.
- Que le financement des actions de chaque parc par la Région exclut l'animation de la mission par externalisation et impose que le poste d'animateur soit partie intégrante de la structure, ce qui impose un recrutement direct et non par convention.
- Que la position prise par la Région remet en cause les modalités de partenariat avec le CPIE.
- Que la Région a accepté de reporter en 2009 cette obligation.
- Que, par conséquent la création d'un emploi de catégorie A devra être envisagée pour permettre la continuité du travail accompli et éviter de prendre du retard dans la mise en place des actions.
- Que sur le projet de budget présenté, un demi-poste a été inscrit en frais de personnel et que cette somme peut être gardée en réserve en vue de prendre la décision pour 2009.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'adopter le principe de création d'un emploi de catégorie A à partir de l'année 2009 pour assurer les fonctions de chargé de mission « Education à l'environnement » ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 9 avril 2008

Le neuf avril de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du syndicat, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Ulysse Teixeira et René Fontes – membres au titre des communes, Françoise Floupin – membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Isabel Leroi-Cortot – élue d'Eyguières

Etaient absents excusés :

Régis Gatti – 3^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département.

DELIBERATION N°BS-2008-12

Objet : Terroir des Alpilles – édition 2008

Monsieur le Président expose :

- Que depuis 5 ans, la Chambre d'agriculture organise en partenariat avec la Commune de Saint Rémy de Provence, le salon « Terroir des Alpilles »,
- Que ce salon présente sur 2 jours, en juillet, plus de 60 stands de producteurs des Alpilles et du département des Bouches du Rhône mettant en évidence la qualité, la diversité et la spécificité des productions agricoles de notre territoire,
- Que cette manifestation est une occasion importante de rencontres directes entre producteurs et consommateurs et bénéficie d'une notoriété grandissante qui lui a valu une fréquentation de plusieurs milliers de personnes en 2007,
- Que le Parc naturel régional des Alpilles était en tant que tel présent pour la première fois en 2007 sous forme de stand institutionnel accueillant à tour de rôle des producteurs du territoire et que ce mode d'intervention a été fortement apprécié ,
- Que la politique agricole du parc est en pleine adéquation avec ce type d'événements qui promeut une agriculture vivante et de qualité,
- Que le partenariat conventionnel qui nous unit à la Chambre d'agriculture pour la mise en œuvre du volet agricole de la charte prévoit notamment une association étroite entre les 2 structures pour des opérations de communication et de promotion,
- Que la Chambre d'agriculture nous offre l'opportunité pour l'édition 2008 de cette manifestation, de renforcer l'image « parc » dans Terroir des Alpilles,
- Que l'action du Parc dans ce cadre pourrait prendre la forme d'un accompagnement de la structure de gestion du Parc à l'action de la Chambre d'agriculture, notamment dans le volet communication, affiches, et nécessite d'y affecter un crédit spécifique,
- Que cette dépense est inscrite au projet de Budget primitif 2008 qui sera soumis au vote du comité syndical dans les prochains jours,
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De répondre favorablement à la proposition de la Chambre d'agriculture de voir le syndicat mixte de gestion du Parc développer un partenariat spécifique sur cette opération,**
- **D'affecter un crédit de 10 000 € (dix mille euros) à cette opération dans les conditions suivantes :**
 - **5 000 € pour les animations du Parc naturel régional des Alpilles sur le stand et dans la manifestation,**
 - **5 000 € pour la communication et le partenariat (à verser à la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône ou directement au prestataire désigné par la Chambre d'Agriculture (et choisi après consultation) chargé de l'organisation du volet logistique et communication de l'opération.**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 9 avril 2008

Le neuf avril de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du syndicat, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Ulysse Teixeira et René Fontes – membres au titre des communes, Françoise Floupin – membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Isabel Leroi-Cortot – élue d'Eyguières

Etaient absents excusés :

Régis Gatti – 3^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département.

DELIBERATION N°BS-2008-13

Objet : Lancement d'une consultation pour stratégie de communication

Monsieur le Président expose :

- Qu'à l'issue de plus d'un an d'existence, il apparaît nécessaire de mieux faire connaître l'action du Parc et de renforcer sa présence sur le territoire,
- Que ceci nécessite d'engager une communication spécifique pour renforcer son image et son rôle,
- Que ce type de démarche impose la définition d'une stratégie de communication et sa déclinaison pratique sous forme d'outils et de supports de communication,
- Que dès lors, le recours à une prestation extérieure est indispensable et nécessite une procédure de consultation adaptée, ainsi qu'un budget dédié,
- Que la base du cahier des charges devra notamment s'inspirer des fiches actions 2008 et notamment du programme structurant n°7(11) - 4, et n°7(11) - 4 1 en particulier, à reprendre dans le cadre d'une consultation conçue comme un appel à performance,
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Oùï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De lancer une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée ayant pour objet de contribuer à la définition d'une stratégie de communication du Parc naturel régional des Alpilles et à sa déclinaison sous forme d'outils adaptés,**
- **D'inscrire au budget primitif 2008 un crédit d'un montant de 20 000 € permettant d'engager cette opération dans les meilleurs délais, dès le vote du budget réalisé,**
- **De désigner le Président comme personne responsable du marché, ou en cas d'empêchement la première Vice présidente,**
- **De rappeler que le Bureau est l'instance compétente pour la décision des marchés de ce type et que c'est dans ce cadre que cette opération sera instruite,**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve